

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 6

Artikel: La réception de l'ambassadeur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

Sommaire du N° du 7 février 1914 : La réception de l'ambassadeur. — Combien vaut la femme ? — Lo bon san d'on mènichtrè (S. G.). — Tzergotz. — Lisette (M.-E. T.). — Comment on apprend la chirurgie (Dr Matthias Mayor). — Les petits loups. — Notes et maximes.

NOUVEAUX ABONNÉS

Les abonnements **nouveaux**, qui nous seront demandés dès aujourd'hui, partiront du **1^{er} avril** prochain (pour 6 ou 12 mois) et le journal sera adressé gratuitement jusqu'à cette date, à l'abonné, dès le jour où sa demande nous sera parvenue.

LA RÉCEPTION DE L'AMBASSADEUR

On sait que les ambassadeurs de France résident longtemps à Soleure. La jolie petite cité en était fière, et il n'était sorte d'honneurs qu'elle ne fit aux envoyés royaux. Il semble même qu'elle se montrât plus royaliste que le roi. On en jugera par le cérémonial adopté par elle pour la réception, au milieu du XVIII^e siècle, du marquis de Paulmy, ambassadeur de Louis XV :

« L'ambassadeur ayant déterminé le jour de son entrée, il en fait part à l'Avoier en charge de Soleure par le secrétaire d'ambassade, lui demandant par politesse si ce jour sera agréable à l'Etat; l'Avoier, sur le compte qu'il rend au Conseil, fait savoir par un tiers leur délibération, qui est, pour l'ordinaire, de l'accepter. Alors, chacun pense aux préparatifs pour cette solennité, qui est toujours annoncée un mois, et plus, à l'avance. M. le Marquis de Paulmy ayant fixé son entrée un samedi, ce jour souffrit quelques objections de la part de l'Etat à cause du marché, mais ensuite il fut accepté.

« Le jour convenu arrivé pour l'entrée publique de l'ambassadeur, S. Exc. se rendra incognito, sans suite, vers les deux heures après midi, dans le carrosse du Trésorier, ou tout autre, dans la maison de M. de Steinbrugg, qui est située hors de la ville, sur le grand chemin de Basle. M. le Comte du Luc est le premier Ambassadeur qui s'est servi de cette maison pour cette cérémonie; il la tint même à loyer tout le temps de son Ambassade. Pour l'ordinaire, environ huit jours à l'avance, l'ambassadeur fait la politesse au propriétaire de la lui faire demander par le Secrétaire d'ambassade, ou par un autre de ses officiers.

« Tous ses équipages, et sa maison en général, c'est-à-dire tout ce qui est préposé pour l'entrée, l'auront précédé dès midi, et peut-être la plus part dès la veille, afin d'avoir le temps de procéder aux arrangements pour la marche, qui cependant aura été réglée avant le départ.

« L'ambassadeur arrivant le dernier de sa maison chez M. de Steinbrugg, le propriétaire

y fait les honneurs, reçoit S. Exc., la conduit en haut, et l'entretient jusqu'à ce qu'on lui annonce la Députation de l'Etat; il a auprès de lui un Gentilhomme, le Secrétaire d'ambassade, et les Secrétaires Interprètes, qui se trouvent dans cette maison, s'y étant fait conduire dans des voitures étrangères.

« La députation de l'Etat est composée de : l'Avoier hors de charge, du Banneret, du Boursier, sept Altraths (doyens du Conseil), treize Conseillers du Petit Conseil, le Chancelier, le Procureur Général, les 4 Officiers du Conseil, douze membres du Grand Conseil, tout ce qui précède en carrosse, plusieurs membres du Grand Conseil à cheval, pour faire cortège.

« Cette Députation, descendant de carrosse, est reçue par les Gentilhommes, Ecuyer, et Secrétaires de S. Exc., qui se trouvent à l'entrée du vestibule, toute la livrée étant rangée en haye à main droite en entrant.

« Ces Messieurs, étant tous arrivés, se tiennent dans le grand vestibule, ou salle au rez-de-chaussée, et envoient demander audience à l'ambassadeur par deux de leurs officiers, qui sont, le Secrétaire des Finances et le Grand Sautier, qui est accordée aussitôt.

« Toute la Députation, accompagnée des Gentilhommes, Ecuyer et Secrétaires, se rend où est l'ambassadeur, qui les reçoit au haut de l'escalier, et leur touche à tous dans la main. Lorsqu'ils seront tous passés, c'est-à-dire les membres du Petit Conseil seulement, et non leurs officiers, auxquels l'ambassadeur ne touche point la main, et rangés dans la salle sur deux lignes, S. Exc. entrera, et passera au milieu en saluant à droite et à gauche, par des inclinations de tête, et ira se mettre au haut bout de la Salle.

« Aussitôt que l'on aura fait silence, l'Avoier, chef de la Députation, adressera un compliment à l'ambassadeur, en débutant par lui donner le titre de Monseigneur, en allemand : *Gnädiger Herr*; ce compliment interprété, n'est qu'une félicitation sur son arrivée dans leur ville; après la réponse de l'ambassadeur, dans laquelle il ne leur donne que du « Messieurs », on donne le signal, et en conséquence on fait la 1^{re} décharge des 20 pièces de canon, placées sur les remparts; ensuite on procède à la marche, qui est ouverte par 3 compagnies de Dragons ayant leurs trompettes à la tête; pour le reste, s'entend l'ordre, on renvoie aux différentes relations, qui existent dans l'ambassade. »

Combien vaut la femme ?

Authentique extrait d'un procès-verbal dressé par un brigadier de gendarmerie, de l'autre côté du Risoux :

« Hébergé gratis, pendant plusieurs jours, par le sieur L..., un chaudronnier ambulant du nom de R... a quitté ce matin la commune, emménant avec lui l'âne, la voiture, la pendule et la femme de son bienfaiteur, le tout évalué quatre-vingt-dix francs ».

Nous serions curieux de connaître le prix

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

exact de la femme infidèle. Le brigadier de gendarmerie devrait bien, sur les indications du mari volé, nous donner le détail de la petite note, tant pour la pendule, tant pour l'âne, tant pour madame...

LO BON SAN D'ON MÈNICHTRÈ

(Patois du district de Grandson.)

On dit què lo bon san est to rodzo. Mais llia bon san et bon san, commint llia caffa et caffa. Atiulà-vai chta z'icé :

Lia dza grantenot; c'étais dans lo tin què Druey avai zu lo coradzo dé dèrè ai mènichtrè que volhiant mouèzènà aprè lo governemint: « Sè vo n'itè pas contins, fôté mè lo camp; s'in treuvèret prao d'autro ! » Justamint din 'na paroisse iò l'in avant rimpliaciion dè chlieux mouèzènare per on dzoùvène què sailliessai dão carro dão canton dè Berna iò on pridzé français, l'avant dai crodyé pétitié ciotsè què iéna était oncouéra findia. Lo vilho sénâre tèrivelé lè duvè couardé, lu tot solet, po lo pridzo, iéna dè 'na man, l'autra dè l'autra, què cin lo fazai à l'èdzevattà rudo fargamint. Cin vo fazai on brélin dindin dè la mètsancé qu'on dézai adf quand on l'oyai la démindzè: « Vuiaitiad adf lo vilho Bredin què branlè sè bernà ! Odde-vo pas ? Cin fâ adi : « Tin bon, Bredin, tin bon, Bredin, tin bon, Bredin ! » Adon, ma fai, vo comprintè què lo pouro dzoùvénô mènichtrè né payai pas rirè dè ci tredon dão diâblyo.

On biò dzoù sè bouëta in campagniè; l'alla trovâ lè régents dai véladzò dè la paroisse, et firon, commint on dit 'na souscription po faire à fondré dai z'autrè ciotsè. Tsacon s'inscrivai à sa volontâ. Cè n'étai pas commis ora avoué leu vintè et leu tombola què nè sont què dai loteri et dai manigancé iò n'ya què lo nom dè tsandzì po atrapâ lè dzin. Cè mènichtrè agessai à min frantsémis, suffit què l'intra din on véladzo, avoué lo régent, tsi 'na vilhè breddòliè què lè z'a, ma fai bin reçus: « Eh bon dzoï, monsie lo mènichtrè, què lon bon Dieu vo bennèse. Attinè 'na mènuta, mè vé vo faire 'n'écouletta d'èdiè socrâiè ! » Mais po s'inscrirè po autiè, diâblyo pa.

Quand furent fro, lo mènichtrè fâ ào régent : « L'èrai rudamint mi fè d's'inscrirè po cinquanta centimès et dè gardâ sè bennèchons et sè n'èdiè socrâiè. »

Est-ço pas véré ora què ci mènichtrè avai dão bon san ? L'anmavè mi dão solido què dai bennèchons.

S. G.

Tzergotz.

Un de nos confrères nous écrit :

Tzergotz — dont je suis enchanté de connaître la composition; je vais m'en faire faire — me paraît avoir pour étymologie deux mots patois signifiant *serre-gorge*, parce qu'on s'en fourre jusqu'à n'en plus pouvoir — ou peut-être, et mieux encore faut-il proposer *serre-gousset*, parce qu'on s'en flanque également de manière à resserrer les goussets (les aisselles) entre les bras et le corps garni. C'est l'équivalent de l'*étoffe-bougre* nom sous lequel on